

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1309

1<sup>er</sup> décembre 2005

### SOMMAIRE

3D S.A., Luxembourg .....	62831	Heliopolis S.A.H., Luxembourg.....	62832
AFC S.A., Luxembourg .....	62818	I.F.G. 1 S.A., Luxembourg.....	62804
Alcibiades S.A., Luxembourg .....	62829	I.F.G. 1 S.A., Luxembourg.....	62804
Anglo Operations (International) Limited S.A., Luxembourg.....	62804	Ikogest S.A., Bertrange .....	62816
Anturium Holding S.A., Luxembourg .....	62828	Ilaz Investment S.A., Luxembourg.....	62810
Araxa Holding S.A., Luxembourg .....	62811	Immo Nord S.A., Luxembourg.....	62810
Balta Reinsurance S.A., Luxembourg.....	62815	Inn, S.à r.l., Luxembourg .....	62805
Baou S.A., Luxembourg .....	62791	KK 140 S.A., Luxembourg.....	62817
BE Holdings S.A., Luxembourg .....	62811	KK 140 S.A., Luxembourg.....	62817
Belimmo S.A.H., Luxembourg .....	62830	Kypselux S.A., Luxembourg .....	62816
Bios S.A., Luxembourg .....	62831	Lonimag S.A., Luxembourg.....	62816
Cable Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg.....	62786	Marman S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	62812
Campifranc S.A., Luxembourg.....	62804	Master Cap S.A., Luxembourg .....	62828
Commodities Limited S.A.H., Luxembourg.....	62810	Menes Finance S.A., Luxembourg .....	62805
Cosmolux International S.A., Echternach .....	62829	Mölders, S.à r.l., Born.....	62829
CPM Luxembourg S.A., Luxembourg .....	62828	Mölders, S.à r.l., Born.....	62829
Cyville S.A., Luxembourg .....	62815	Pâtisserie-Confiserie Pichon-Cremer, S.à r.l., Esch- sur-Alzette .....	62830
DB RREEF Global Real Estate Securities.....	62831	Pâtisserie-Confiserie Pichon-Cremer, S.à r.l., Esch- sur-Alzette .....	62830
DELIASSUR S.A., Luxembourg.....	62832	Pomme Holding S.A., Luxembourg .....	62788
Debswana Investments S.A., Luxembourg .....	62791	Prahy Invest, G.m.b.H.....	62829
Debswana Investments S.A., Luxembourg .....	62791	Robusta S.A., Luxembourg .....	62832
Debswana Investments S.A., Luxembourg .....	62791	RomSmar S.A., Luxembourg .....	62823
Décorama S.A., Bereldange .....	62831	Satrexco S.A., Luxembourg .....	62789
Desai S.A., Luxembourg .....	62830	Société du Roua S.A.H., Luxembourg .....	62809
Dresdner Bank Luxembourg S.A.....	62789	Sodexo International Employees Plan Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	62787
Etesian Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	62800	Sofiag S.A.H., Luxembourg.....	62788
Eurocleg S.A.H., Luxembourg .....	62812	Sorin Finance Luxembourg S.A., Luxembourg .....	62792
Evagoras S.A., Luxembourg .....	62809	Taylor Holding S.A., Luxembourg .....	62788
Falbala S.A.H., Luxembourg.....	62799	Thiam S.A., Luxembourg .....	62816
Falco Holding S.A., Luxembourg .....	62786	Trèfle A 4 F S.A.H., Luxembourg.....	62790
Falco Holding S.A., Luxembourg .....	62786	Triple A Trading S.A., Luxembourg.....	62788
Fatisa Participations Holding S.A., Luxembourg .....	62811	Turkana S.A.H., Luxembourg .....	62799
Financière du Cazeau Holding S.A., Luxembourg .....	62789	Vialdo Holding S.A., Luxembourg .....	62787
First Trust S.A., Luxembourg.....	62787	Walk 3, S.à r.l., Luxembourg.....	62830
First Trust S.A., Luxembourg.....	62787	Yole S.A., Münsbach.....	62812
Genfer Lloyd S.A., Luxembourg.....	62830		
Gerana Holdings S.A., Luxembourg.....	62799		
Giraflore Holding S.A., Luxembourg.....	62786		
Hecate Holding S.A., Luxembourg.....	62817		

**GIRAFLORE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.016.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

*Pour la société GIRAFLORE HOLDING S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05648. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063564.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**CABLE ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.021.050.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 90.478.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 16 juin 2005*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 16 juin 2005:

- Que l'assemblée a accepté la démission de Mme Anne Farlow de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 mai 2005.

- Que l'assemblée a nommé M. Jörg Mohaupt, né le 10 novembre 1966 à Monheim, Allemagne, avec adresse professionnelle au 78, Brook Street, London W1K 5EF, United Kingdom, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 16 juin 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

CABLE ACQUISITIONS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07477. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063022.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**FALCO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 55.042.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2005 que la démission de Madame L. Zenners de son poste d'administrateur de la société est acceptée et est élue comme nouvel administrateur FIDIGA S.A., son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05716. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063161.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**FALCO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 55.042.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063159.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**FIRST TRUST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 80.068.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 31 mai 2005, a décidé que:  
Messieurs Victor Steichen, Pietro de Luca, Camille Paulus, Jean-Pierre Leburton, Elo Rozencwajg et Simone Strocchi sont confirmés dans leurs mandats d'administrateurs de la société pour une année.  
Les mandats des administrateurs prendront fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

J. Wagner

Secrétaire générale

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063044.3/751/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**FIRST TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 80.068.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(063042.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l.,****Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 78.690.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés du 30 novembre 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant que gérant de la société.

Acceptation de la nomination de Monsieur Giovanni Battista Bertino, employé privé, domicilié 12, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de la société, en remplacement de Monsieur Norbert Werner démissionnaire.

*Pour la société SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l.*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063084.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**VIALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.066.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2005*

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une période de 6 ans. FMS SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans.

*Pour la société VIALDO HOLDING S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063088.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

62788

**SOFIAG S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.304.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2005*

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société SOFIAG S.A.*  
N. Schmitz  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02090. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063106.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**TAYLOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.232.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2005*

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A. est élue pour 6 ans Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société TAYLOR HOLDING S.A.*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02054. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063114.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**POMME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.226.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2005*

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société POMME HOLDING S.A.*  
N. Schmitz  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02052. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063120.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**TRIPLE A TRADING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 70.950.

Nous soussignés CD-SERVICES, S.à r.l., ayant notre siège social à Luxembourg, déclarons démissionner de notre poste de commissaire aux comptes au sein de la société TRIPLE A TRADING S.A. avec effet au 16 juin 2003.

Luxembourg, le 26 avril 2005.  
CD-SERVICES, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07004. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063627.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

 H. R. Luxembourg B 7.589.
 

---

*Auszug aus der Niederschrift über eine ordentliche Generalversammlung der Aktionäre am 26. April 2004*

«...»

(5) Neuwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates.

Auf Vorschlag des Verwaltungsrats beschlossen die Aktionäre zu Mitgliedern des Verwaltungsrates

mit einer Amtszeit bis zum 30. Juni 2005

Herrn Wolfgang A. Baertz

...

zu wählen

...»

Luxemburg, den 30. Juni 2005.

Für richtigen Auszug

C. Reuter / T. Kiefer

*Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(063129.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**FINANCIERE DU CAZEAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 64.483.
 

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2005*

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. FMS SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

*Pour la société FINANCIERE DU CAZEAU HOLDING S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063132.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**SATREXCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 95.890.
 

---

*Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du mercredi 6 juillet 2005 à 9.00 heures*

La séance est déclarée ouverte à 9 heures.

Sont présents:

- M<sup>e</sup> Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

- La société des Iles Vierges Britanniques MORGANE INTERTRADE LTD,

constituée en date du 6 février 1997;

Immatriculée auprès du registre des sociétés de Tortola sous le matricule n° IBC 214539,

Représentée par son directeur régulièrement en fonction.

La société anonyme holding de droit luxembourgeois FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

Société constituée en date du 24 avril 2001 par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg,

Immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le matricule n° B 81.795,

représentée à la présente par:

M<sup>e</sup> Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, en vertu d'une procuration générale,Excusée, M<sup>e</sup> Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Tous les trois sont administrateurs de la société anonyme de droit luxembourgeois SATREXCO S.A.,

Société constituée en date du 25 septembre 2003 par-devant Maître Emile Schlessler notaire de résidence à Luxembourg,

Etablie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

Immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 95.890.

La séance est déclarée ouverte.

Le bureau est composé comme suit:

Aux fonctions de Président de Séance: M<sup>e</sup> Alain Lorang, prénommé.

Aux fonctions de secrétaire: Mlle Anissa Ayad, employée privé, demeurant à F-57120 Rombas, 10, rue de la Tour.

Aux fonctions de scrutateur: Mlle Isabelle Antoine, employée privée, demeurant à F-57570 Mondorff, 4, rue de Paris.

M<sup>e</sup> Alain Lorang procède à la lecture de l'unique point figurant à l'ordre du jour;

à savoir:

*Ordre du jour:*

Unique point:

Remplacement de l'administrateur MORGANE INTERTRADE LTD,

Monsieur le président informe les administrateurs qu'il y a lieu de nommer un nouvel administrateur en remplacement de la société MORGANE INTERTRADE LTD, cette société ne pouvant plus continuer à figurer au conseil d'administration.

Il propose que soit nommée en son remplacement la société de droit luxembourgeois FINANCIERE DES DAHLIAS S.A.H., ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Société constituée en date du 24 avril 2001 par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg,

Immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le matricule n° B 81.795,

FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H. est l'actionnaire principal de SATREXCO S.A.

*Résolution*

Les administrateurs de SATREXCO S.A. décident de voter à l'unanimité:

- La révocation des fonctions d'administrateur de la société MORGANE INTERTRADE LTD à dater de ce jour.

- Nommer avec effet immédiat par cooptation en son remplacement la société FINANCIERE DES DAHLIAS S.A. à dater de ce jour.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le président de séance, M<sup>e</sup> Alain Lorang constate alors qu'aucun autre point ne figure à l'ordre du jour, et conséquemment déclare la présente séance levée à 11 heures.

Fait en trois exemplaires.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2005.

*Les Administrateurs:*

*Pour MORGANE INTERTRADE LTD*

A. Lorang

A. Lorang / M.-B. Wingerter De Santeul (Excusée)

*Le Bureau:*

I. Antoine / A. Ayad / A. Lorang

*Scrutateur / Secrétaire / Président*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02542. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(063556.3/1268/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**TREFLE A 4 F, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 66.173.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 14 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

*Pour TREFLE A 4 F, Société Anonyme Holding*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07290. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063216.3/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.



**DEBSWANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 82.132.

—  
RECTIFICATIF

Par décision de l'assemblée générale statutaire du 9 juin 2004:

- Ratification de la nomination de Mr Mark James Moffett en tant qu'administrateur avec effet au 20 novembre 2003.
- DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg est réélue en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063167.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**DEBSWANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 82.132.

Par décision de l'assemblée générale statutaire du 8 juin 2005:

- Ratification de la démission de Mr Louis Goodwill Nchindo en tant qu'administrateur avec effet au 5 novembre 2004.
- DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg est réélue en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063169.3/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**DEBSWANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 82.132.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063170.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**BAOU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.895.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

*Pour la société BAOU S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063199.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**SORIN FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 109.475.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of July.  
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1) SORIN S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at via Borgonuovo 14, 20121 Milano, Italy, represented by Mr François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given on 18th July 2005.

2) BIOFIN HOLDING INTERNATIONAL NV, a company incorporated under the laws of The Netherlands, with registered office at Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, The Netherlands, represented by Mr François Felten, prenamed, pursuant to a proxy given on 18th July 2005.

The proxies given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of SORIN FINANCE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and the provision of financing to companies within the SORIN S.p.A. group. The purpose of the Corporation comprises the raising of finance and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. The Corporation may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The subscribed capital of the Corporation is set at thirty one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.

Shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.



The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of the month of March in each year at 3pm and for the first time in 2006.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who shall be A directors or B directors and who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors (including the B director) is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors (including the B director) present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the

present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound by the joint signature of one A director and one B director of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December, 2005.

**Art. 16. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Corporation, 5 per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

#### *Subscriptions*

The shares have been subscribed at par as follows:

Subscriber	Number of shares	Payments
SORIN S.p.A. ....	309	30,900.- EUR
BIOFIN HOLDING INTERNATIONAL NV . . . . .	1	100.- EUR
Total . . . . .	310	31,000.- EUR

The shares have been paid up to the extent of hundred per cent (100%), by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euro.

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

*First resolution*

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

*A directors:*

- Mr Florent Standaert, controller, with professional address Excelsiorlaan 33 B-1930 Zaventem (Belgium), born on October 4, 1958 in Ann Arbor, Michigan (USA).
- Mr Maurizio Borelli, director, with professional address Via Borgonuovo 14, 20121 Milan, (Italy), born on September 7, 1962 in Sondrio (Italy).
- Mr Grant Tait, Chief Financial Officer, with professional address Centre d'Affaires La Boursière-Entrée Normandie 92357 Le Plessis Robinson Cedex (France), born on March 15, 1948 in Bombay (India).

*B director:*

- COSAFIN S.A., with registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 70.588.

*Second resolution*

Has been appointed statutory auditor for a period ending with the next annual general meeting:  
ERNST & YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47.771.

*Third resolution*

The registered office is fixed at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

*Ont comparu:*

1) SORIN S.p.A., une société constituée sous les lois italiennes, avec siège social à via Borgonuovo 14, 20121 Milano, Italie, représentée par Monsieur François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration donnée le 18 juillet 2005.

2) BIOFIN HOLDING INTERNATIONAL NV, une société constituée sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, Pays-Bas, représentée par Monsieur François Felten, prénommé, suivant une procuration donnée le 18 juillet 2005.

Les procurations prémentionnées, signées par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteurs d'actions émises ci-après, une Société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de SORIN FINANCE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et la mise à disposition de financements aux sociétés du groupe SORIN S.p.A. L'objet de la Société comprend la collecte de fonds et l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnés ci-dessus, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi garantir les engagements de ses filiales, sociétés affiliées et de toute autre société.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille EUR (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent EUR (100,- EUR) par action.

Les actions sont émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le seul propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire. Dans les limites prévues par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts, comme décrit dans l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Le quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars de chaque année à 15 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui seront des administrateurs A ou des administrateurs B; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale lors de leur assemblée annuelle pour une période de maximum six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise

pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs (y compris l'administrateur B) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs (y compris l'administrateur B) présents ou représentés.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre que qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, agent ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Un administrateur peut assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion de s'entendre et de parler aux autres personnes.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou en cas d'absence par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par les signatures conjointes d'un Administrateur A et d'un Administrateur B de la Société ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, avec exception du premier exercice qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2005.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.



**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscriptions*

Les actions ont été souscrites au pair comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Paiement
SORIN S.p.A . . . . .	309	30.900,- EUR
BIOFIN HOLDING INTERNATIONAL NV . . . . .	1	100,- EUR
Total . . . . .	310	31.000,- EUR

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à trois mille euros.

#### *Constatations*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

##### *Administrateurs A:*

- Monsieur Florent Standaert, contrôleur, avec adresse professionnelle à Excelsiorlaan 33 B-1930 Zaventem (Belgique), né le 4 octobre 1958 à Ann Arbor, Michigan (USA).
- Monsieur Maurizio Borelli, directeur, avec adresse professionnelle à Via Borgonuovo 14, 20121 Milan (Italie), né le 7 septembre 1962 à Sondrio (Italie).
- Monsieur Grant Tait, Chief Financial Officer, avec adresse professionnelle au Centre d'Affaires La Boursière - Entrée Normandie 92357 Le Plessis Robinson Cedex (France), né le 15 mars 1948 à Bombay (Inde).

##### *Administrateur B:*

- COSAFIN S.A., avec siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 70.588.

#### *Deuxième résolution*

A été nommée commissaire:

ERNST & YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47.771.

#### *Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Felten, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juillet 2005, vol. 432, fol. 48, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(065368.3/242/429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.



**FALBALA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.528.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2005*

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société FALBALA S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02037. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063135.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**TURKANA, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix De Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 38.080.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 13 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

*Pour TURKANA, Société Anonyme Holding*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06238. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063220.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**GERANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 40.859.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- M. Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- M. Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Mme Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 13 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- DELOITTE S.A., réviseurs d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

*Pour GERANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06232. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063223.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**ETESIAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.477.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twelfth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

There appeared:

Mr Gleb Ellievich Kiselev, lawyer, born on December 20, 1974 Moscow, residing at Moscow Akademika Yangelya st 6A 80, Russia,

here represented by Mr Pierre Van Halteren, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 11, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the incorporation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of ETESIAN INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

**Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

The managers shall be of Class «A» and/or of Class «B».

Towards third parties the Company is validly bound by the single signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a Class «A» manager with a Class «B» manager.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

Managers or third parties should be able to represent one or more other manager(s) at managers meetings.

Managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means.

#### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed to the extent it is permitted and under the conditions foreseen by the law on commercial companies.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been entirely subscribed by Mr Gleb Ellievich Kiselev, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500) Euro is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred and fifty (1,650.-) Euro.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the company for an undefined period and with power to bind the Company by his sole signature:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 64.474, with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Gleb Ellievich Kiselev, avocat, né le 20 décembre 1974 à Moscou, demeurant à Moscow Akademika Yangelya st 6A 80, Russie,

ici représenté par Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, qui sont en relation avec la constitution, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de ETESIAN INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### Titre II.- Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

#### Titre III.- Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants seront de catégorie «A» et/ou de catégorie «B».

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie «A» avec un gérant de catégorie «B».

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

#### Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.  
En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés dans la mesure permise et suivant les conditions prévues par la loi.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Gleb Ellievich Kiselev, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

#### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 64.474, avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2) Le siège de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Halteren, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 99, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(065535.3/230/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

**I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 55.788.

Constituée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996 par acte de scission dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 1 S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(063227.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 55.788.

Constituée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996 par acte de scission dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 1 S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(063231.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**CAMPIFRANC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 57.335.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour la société CAMPIFRANC S.A.

S.G.A. SERVICES

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063230.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 68.630.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature

Administrateur/Gérant

(065016.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

---



**MENES FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 79.895.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Ralph Bourgnon, Administrateur, maître en sciences économiques, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 12 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

*Pour MENES FINANCE, Société Anonyme*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063226.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**INN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 109.479.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

both here represented by Mr Livius Gorecka, trust officer, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on July 13, 2005.

The said proxies, after signature ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, declare to incorporate a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which they have established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of INN, S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, so far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

**Art. 7.** The shares shall be transferable to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital.

Otherwise the shares shall be freely transferable among partners.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by liquidation, bankruptcy or insolvency of any partner.

### **Title III.- Management**

**Art. 9.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of the majority of the managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

**Art. 10.** Resolutions are validly adopted when passed by partners representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the partners, the partners are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the partners whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of partners is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority partners holding the majority of shares in the Company.

### **Title IV.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 11.** The Company's financial year runs from January 1st to December 31st of each year.

**Art. 12.** At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its partners.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 13.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the partners. However, the partners may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title V.- Dissolution**

**Art. 14.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

### **Title VI.- General provisions**

**Art. 15.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the relevant laws.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, two hundred and fifty shares	250
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred and fifty Euro (EUR 1,550.-).

#### *Constitutive meeting of members*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named manager of the Company for an unlimited period with power to bind the Company by its sole signature is:

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Livius Gorecka, trust officer, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 13 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varieront par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

#### **Titre Ier.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de INN, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Titre II.- Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales ne sont cessibles à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 8.** La liquidation, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de la majorité des gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

**Art. 10.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

### **Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 11.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Titre V.- Dissolution**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés, et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la capital de la Société.

### **Titre VI.- Dispositions générales**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-).

*Assemblée constitutive des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle:  
- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 2) Le siège de la Société est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Gorecka, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 2, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005

A. Schwachtgen.

(065540.3/230/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

---

**SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 51.110.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 12 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

*Pour SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme Holding*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06174. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063228.3/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**EVAGORAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 95.479.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

*Pour la société EVAGORAS S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05614. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063244.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

62810

**ILAZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 99.378.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
  - Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
  - Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert-comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005. L'assemblée générale du 11 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:
- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour ILAZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063232.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**IMMO NORD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 86.366.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- M. Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
  - M. Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
  - Mme Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005. L'assemblée générale du 11 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour IMMO NORD S.A., Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063233.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**COMMODITIES LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 11.261.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2005*

Acceptation de la démission de Messieurs Jean-Marie Poos et Eric Herremans en tant qu'Administrateurs, et de la démission de Monsieur Norbert Schmitz en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. et de Monsieur Norbert Schmitz, comme nouveaux Administrateurs, et la nomination de Monsieur Eric Herremans comme nouveau Commissaire aux Comptes. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Pour la société COMMODITIES LIMITED S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063234.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---



**FATISA PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 90.091.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos et de Madame Rachel Backes en tant qu'Administrateurs.  
Acceptation de la nomination de Monsieur Norbert Schmitz et de FMS SERVICES S.A. comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

*Pour la société FATISA PARTICIPATIONS HOLDING S.A.*

S.G.A. SERVICES

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063238.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**ARAXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.285.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2005*

Acceptation des démissions de Madame Rachel Backes et de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur.  
Nomination de M. Norbert Schmitz et de la société F.M.S. SERVICES S.A., comme Administrateur, en remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

*Pour la société ARAXA HOLDING S.A.*

S.G.A. SERVICES

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063242.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**BE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 94.752.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2005, au siège de la société que:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 31, Grand-rue à L-1661 Luxembourg, au 17, rue de Beaumont à L-1219 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité de révoquer Monsieur Roland Bingen de sa fonction de commissaire aux comptes de la société à compter de l'exercice 2005.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes:

- IDEPENDANT, S.à r.l., ayant son siège au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

A compter de l'exercice 2005, en remplacement de Monsieur Roland Bingen (Burogest).

Le commissaire aux comptes nommé, IDEPENDANT, S.à r.l., achève le mandat de celui qu'il remplace, Monsieur Roland Bingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063572.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**EUROCLEG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 35.453.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.  
Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur.  
Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

*Pour la société EUROCLEG S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05608. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063246.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**YOLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 46.682.

*Extrait des résolutions du 21<sup>e</sup> Conseil d'Administration qui ont été prises par vote circulaire*

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) s'est vue confier la gestion journalière de la Société.

«1. Le Conseil décide de nommer, avec au 30 avril 2005, AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), en remplacement de GECALUX S.A.»

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Münsbach, le mercredi 30 mars 2005*

«6. L'Assemblée reconduit le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que Réviseur Externe de la Société pour l'exercice 2005, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2006.»

*Pour la société*

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

*Dirigeant Agréé*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05083. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063249.3/682/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**MARMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 109.480.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Mario Manzini, entrepreneur, demeurant au 31, Via Isolino Virginia, I-21100 Varese, Italie, ici représenté par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Varese, le 11 juillet 2005,

2) CCR INIZIATIVE Sagl, R.C.S. Lugano CH-514.4.012.515-1, une société établie et ayant son siège social au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 11 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARMAN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille (32.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 juillet 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 13 du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Mario Manzini, préqualifié, trois cent dix-neuf actions .....	319
2) CCR INIZIATIVE Sagl, préqualifiée, une action .....	1
Total: trois cent vingt actions .....	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-deux mille (32.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, né le 3 juin 1958 à Stabio (TI), Suisse, demeurant à CH-6927 Agra, Collina d'Oro, Suisse,
  - b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
  - c) Monsieur Mario Manzini, entrepreneur, né le 1<sup>er</sup> décembre 1970 à Somma Lombardo (Varese), Italie, demeurant au 31, Via Isolino Virginia, I-21100 Varese, Italie.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
CHESTER-CLARK LIMITED, R.C. Dublin N° 187566, une société avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Blauen, A.-M. Charlier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 2, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(065543.3/230/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

**CYVILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 97.688.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

*Pour la société CYVILLE S.A.*

S.G.A. SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05594. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063260.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**BALTA REINSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 92.168.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 juin 2005*

L'Assemblée Générale du 3 juin 2005 renomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Eric Van Poucke,
- Monsieur Didier Ysenbaert,
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'Assemblée renomme également MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

*Pour la société BALTA REINSURANCE*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02795. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063391.3/682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**LONIMAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.665.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.  
Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur.  
Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

*Pour la société LONIMAG S.A.*  
S.G.A. SERVICES  
Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04423. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063266.2/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**KYPSELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.282.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2005*

La société S.G.A. SERVICES S.A. et Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société KYPSELUX S.A.*  
N. Schmitz  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04420. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063274.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**THIAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 81.911.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.  
Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

*Pour la société THIAM S.A.*  
N. Schmitz  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04455. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063294.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**IKOGEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 31.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS  
Signatures

(068777.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---



**KK 140 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 73.738.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juillet 2005*

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 31 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer et de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegassel est reconduit pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour KK 140 S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063345.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**KK 140 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 73.738.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG07201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(063344.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**KK 140 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 73.738.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG07181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPANIES & TRUST PROMOTION S.A.

Signature

(063341.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**HECATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 89.687.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Pour la société HECATE HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063565.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**AFC S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 109.758.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-second of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, incorporation number 81 184, a company established and having its registered office at Tropic Isle Building, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2) Mr Guy Ludovissy, attorney-at-law, with professional address at 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, both here represented by Miss Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on June 16 and 17, 2005.

Such proxies, after signature *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited liability company (*société anonyme*) in accordance with the following Articles of Incorporation.

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company under the name of AFC S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-two thousand and five hundred Euro (EUR 32,500.-), divided into three thousand two hundred and fifty (3,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present, in person or by conference call, or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or by way of circular resolutions.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

**Art. 7.** Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

**Art. 8.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 9.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 10.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday in the month of April at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 11.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore; every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 12.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 13.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 14.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2006.

#### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

- |  |          |
|--|----------|
| 1) ABRI HOLDINGS LIMITED, prenamed, three thousand two hundred and forty-nine shares . . . . . | 3,249    |
| 2) Mr Guy Ludovissy, prenamed, one share . . . . .   | <u>1</u> |
| Total: three thousand two hundred and fifty shares . . . . .                                   | 3,250    |

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-two thousand and five hundred Euro (EUR 32,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand and three hundred Euro (EUR 2,300.-).

#### *Constitutive meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr Guy Ludovissy, attorney at law, born on July 9, 1964 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

b) Miss Nadine Hirtz, attorney-at-law, born on March 21, 1970 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

c) Miss Cindy Reiners, private employee, born on February 4, 1979 in Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

3) The following has been appointed Auditor:

M.M. ADVISORS, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 60.601, a company with registered office at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

6) In conformity with Article 6 of the Articles of Incorporation and Article 60 of the law of 10 August 1915 as amended, the general meeting authorizes the Board of Directors to appoint from its members one or several managing-director(s), who each individually, may validly bind the Company by his sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, said appearing parties, through their proxyholder, signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünf, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, einregistriert unter der Nummer 81 184, eine Gesellschaft mit Sitz in Tropic Isle Building, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2) Herr Guy Ludovissy, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, alle beide hier vertreten durch Fräulein Cindy Reiners, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift ausgestellt am 16. und 17. Juni 2005.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komponenten, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung AFC S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann auch alle Patente und andere davon abgeleitete oder diese ergänzende Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreissig tausendfünfhundert Euro (EUR 32.500,-), eingeteilt in dreitausendzweihundertfünfzig (3.250) Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen; die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind.

Er ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder anderer Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung im Wege dieser Kommunikationsmittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Beschlüsse haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse welche auf einer regelmässig einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst werden. Die Unterschriften können auf Einzeldokumenten erscheinen oder auf vervielfältigten Kopien desselben Beschlusses und können aus Briefen, Telekopie oder Telex hervorgehen.

Wenn das Gesetz es nicht ausdrücklich verbietet oder wenn der Verwaltungsrat von Zeit zu Zeit es nicht anders verfügt können alle Einberufungen, Vollmachten, Urkunden, Berichte und Dokumente von jedweder Art welche erforderlich oder gebraucht werden in Verbindung mit der Gesellschaft, ihrer Verwaltung, Organisation und die vorliegende Satzung erstellt, ausgehändigt und aufbewahrt werden in elektronischer Form mit oder ohne Unterschrift.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

**Art. 7.** Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet. Die Einzelunterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates genügt um die Gesellschaft gegenüber den öffentlichen Verwaltungen zu vertreten.

**Art. 8.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; dieselben werden auf sechs Jahre ernannt; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 10.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Freitag des Monats April um 11.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 11.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben. Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.



**Art. 12.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

**Art. 13.** Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interim dividende auszuzahlen.

**Art. 14.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2006.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, vorgenannt, dreitausendzweihundertneunundvierzig Aktien. ....	3.249
2) Herr Guy Ludovissy, vorgenannt, eine Aktie .....	1
Total: dreitausendzweihundertfünfzig Aktien .....	3.250

Diese gezeichneten Aktien wurden alle vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zweiunddreissig tausendfünfhundert Euro (EUR 32.500,-) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

#### *Schätzung der Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausenddreihundert Euro (EUR 2.300,-).

#### *Gründungsversammlung*

Als dann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
  - a) Herr Guy Ludovissy, Rechtsanwalt, geboren am 9. Juli 1964 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg,
  - b) Fräulein Nadine Hirtz, Rechtsanwältin, geboren am 21. März 1970 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg,
  - c) Fräulein Cindy Reiners, Privatbeamtin, geboren am 4. Februar 1979 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:  
M.M. ADVISORS, S.à r.l., R.C. Luxemburg B 60.601, eine Gesellschaft mit Sitz in 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxemburg.
- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.
- 6) Unter Zugrundelegung von Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen aus seiner Mitte einen oder mehrere Delegierte des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher ein jeder die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig binden kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 68, case 3. – Reçu 325 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(070525.3/230/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.



**RomSmar S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 109.788.

—  
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);

here represented by:

Mrs Viviane Hengel, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 July 2005.

2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);

here represented by:

Mrs Viviane Hengel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 July 2005.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme», which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of RomSmar S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on last Wednesday of June at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitional disposition*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2005.
2. The first annual general meeting shall be held in 2006.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- LANNAGE S.A., prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7,750
2.- VALON S.A., prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7,750
Total: fifteen thousand five hundred shares. . . . .	15,500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

### Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

#### First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

#### Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);
- 2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086).

#### Third resolution

Has been appointed as auditor:

AUDIT-TRUST S.A., a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

#### Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.

#### Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par:

Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juillet 2005.

2.- VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par:

Madame Viviane Hengel, prénommée,  
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RomSmar S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents,

le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LANNAGE S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
2.- VALON S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
Total: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);

2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);

3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT-TRUST S.A. une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

62828

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. Hengel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2005, vol. 895, fol. 66, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(070844.3/239/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

**MASTER CAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.903.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063355.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**CPM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 96.866.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066532.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

**ANTURIUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.726.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(065467.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.



**ALCIBIADES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 27.815.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07955b, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(065511.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

**COSMOLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 92.255.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(065656.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**MÖLDERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6660 Born, 46, Duerfstrooss.  
R. C. Luxembourg B 108.992.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZIMMER & SCHULZ LUX, S.à r.l.

Signature

(065739.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**MÖLDERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6660 Born, 46, Duerfstrooss.  
R. C. Luxembourg B 108.992.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZIMMER & SCHULZ LUX, S.à r.l.

Signature

(065738.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**PRAHY INVEST, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 65.624.

Avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005, la société anonyme MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. a mis fin à son mandat d'agent domiciliataire, en conséquence de quoi le siège social est dénoncé.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour avis sincère et conforme

*Pour PRAHY INVEST, G.m.b.H.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070571.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

62830

**WALK 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 104.761.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(065914.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**GENFER LLOYD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 96.862.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(066544.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

---

**BELIMMO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 30.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(067243.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

---

**PATISSERIE-CONFISERIE PICHON-CREMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 63.795.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067601.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

---

**PATISSERIE-CONFISERIE PICHON-CREMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 63.795.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067604.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

---

**DESAI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 89.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11577, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069693.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

---

**DB RREEF GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds DB RREEF GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES erhält Artikel 21 «Rechnungsjahr» mit Wirkung zum 19. Juli 2005 eine neue Formulierung.

Enregistré à Luxembourg le 26 juillet 2005 avec les références LSO-BG10300 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Signature

(068736.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

**DECORAMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.861.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(070478.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

---

**BIOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 3.055.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09085, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Signature.

(072112.3/1126/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

---

**3D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R. C. Luxembourg B 82.380.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 30 juin 2005*

L'an deux mille cinq, le trente juin, à 10.00 heures.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la société 3D S.A., établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Sont présents à la réunion:

1. Monsieur Régis Donati, expert-comptable, demeurant à F-54190 Villerupt;
2. Monsieur Gabriele Bartolucci, juriste, demeurant à Luxembourg;
3. Monsieur Vincenzo Arnò, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

1. Décision de transférer le siège social de la société.
2. Divers.

Monsieur l'administrateur Gabriele Bartolucci, prénommé, a exposé l'ordre du jour, suite à quoi les administrateurs ont procédé au vote et ont adopté la résolution suivante:

*Résolution unique*

Le Conseil d'administration, suite à l'exposé du Président, a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 31, Grand-rue à L-1661 Luxembourg, au 17, rue de Beaumont à L-1219 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Plus rien n'étant de l'ordre du jour, la séance est levée, à 10h30.

V. Arnò / R. Donati / G. Bartolucci.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063580.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**ROBUSTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 54.161.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège de la société en date du 20 décembre 2004*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant à la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Antoine Saade, Docteur, demeurant professionnellement à Zghorta (Liban);
- Monsieur Michel Jreige, Employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Mohamad El Jizaoui, Ingénieur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

- La société OXFORDSHIRE SERVICES LTD ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Certifié sincère et conforme.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063413.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**DELIASSUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 26.050.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 juin 2005*

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Lambert Schroeder est renouvelé pour un terme de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

L'assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

*Pour la société DELIASSUR S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063394.3/682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**HELIOPOLIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.063.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

*Pour la société HELIOPOLIS S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063587.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.